



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le profil de la population formée diffère de celui de la branche. Au niveau du plan de formation, les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (56 % des formés contre 21 % des salariés). Les cadres ont un taux d'accès à la formation identique à leur poids dans la branche (39 %).



En revanche, les professions intermédiaires accèdent très marginalement à formation alors qu'ils représentent 36 % des salariés.

L'accès à la formation ne montre pas de différenciation en fonction du genre, le taux d'accès des hommes et des femmes est identique à leur poids dans la branche.


87 % des stagiaires travaillent à temps plein, taux supérieur à leur poids dans la population totale de la branche (81 %).

Profil des stagiaires utilisateurs du Plan de formation


Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	39 %	23 %
Professions intermédiaires	5 %	38 %
Employés	56 %	39 %
Total	100 %	100 %

Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	54 %	34 %
Homme	46 %	66 %
Total	100 %	100 %

Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	87 %	91 %
Temps partiel	13 %	9 %
Total	100 %	100 %



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



MOBILISATION IMPORTANTE DU PLAN DE FORMATION

Au niveau du plan de formation, le taux d'entreprises formatrices sur trois ans est proche de 70 %. Ce taux montre que sur les trois années concernées, près de deux entreprises sur trois ont envoyé au moins un salarié en formation. Le taux d'accès des salariés à la formation est supérieur à trois salariés sur cinq.

Pour la professionnalisation, les taux sont plus faibles montrant une sous utilisation des deux dispositifs même si les entreprises mobilisent un peu plus fréquemment le contrat de professionnalisation.

Volet « Plan de formation » et « Professionnalisation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	68 %	61 %
Contrat de formation	12 %	4 %
Période de professionnalisation	7 %	2 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014:

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).